



Date: 2015-05-13

Heure d'arrivée: 09:10

Numéro du rapport d'inspection: 2703969

Exploitant: BLAIS CLAUDE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 2271 CHEMIN DU PONT, SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON, G0S2W0, (Québec)

Raison de la visite : visite suivi-autre (14)

Numéro de dossier: 1679681 - 3

Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES CHATS ET DES CHIENS

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Toiletter un animal et tailler ses griffes à une fréquence qui prévient les maladies, l'inconfort et les blessures.	Vérifié et non conforme / Animal non toiletté / Chiens / Présence de noeuds dans le poils de certains chiens.
2	Utiliser de l'équipement d'abreuvement en bon état, fait d'un matériau non toxique et facile à laver et à désinfecter.	Vérifié et non conforme / Certaines chaudières sont grugées ou malpropres. / Seau
3	Donner à un animal un accès en tout temps à une aire de repos sèche, propre, pleine, confortable et de dimension suffisante.	Vérifié et non conforme / Aire de repos inadéquat / Les chiens hébergés à l'extérieur n'ont pas accès à une aire de repos propre et sèche. La superficie accessible aux chiens est boueuse et il y a accumulation d'eau à certains endroits.
4	Fournir à un chien hébergé à l'extérieur une niche ou un abri en bon état, solide et stable, fabriqué avec des matériaux non toxiques, durables et résistants.	Vérifié et non conforme / Niche ou abri inapproprié / Une niche n'a pas de plancher. Les ouvertures de plusieurs niches sont trop grandes. Plusieurs niches sont abîmées.
5	S'assurer que le bâtiment où est gardé l'animal soit ventilé et que l'air y soit renouvelé afin de prévenir notamment la concentration d'ammoniac et de poussière.	Vérifié et non conforme / Ventilation inappropriée / Odeur d'excréments dans le bâtiment.
6	S'assurer que l'éclairage permette l'inspection du bâtiment, des équipements et de l'animal.	Vérifié et non conforme / Éclairage inadéquat / L'éclairage est insuffisant.
7	Donner à un animal un accès en tout temps à une aire de repos sèche, propre, pleine, confortable et de dimension suffisante.	Vérifié et non conforme / Aire de repos inadéquat / Les chiens gardés à l'intérieur du bâtiment n'ont pas accès à une aire de repos pleine, propre et sèche.
8	Maintenir la cage, l'enclos, le parc, la niche ou l'abri en tenant lieu ainsi que l'environnement immédiat d'un animal exempt de tout produit, de tout objet ou de toute matière susceptible de nuire à sa sécurité.	Vérifié et non conforme / Présence de débris, de déchets ou d'objets / Présence d'objets divers dans l'environnement immédiat des chiens.

REMARQUES

Inspection de suivi relative à l'état de garde des chiens faite avec [REDACTED] inspecteur.

Lors de la visite, il y a 19 chiens adultes dont la plupart sont principalement hébergés à l'extérieur. Selon [REDACTED] certains chiens (près de la camionnette, sous le divan et attaché près de la cage de transport) sont habituellement gardés dans le bâtiment et sont à l'extérieur le temps du nettoyage seulement.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur [REDACTED]

Adresse: 675, ROUTE CAMERON, SAINTE-MARIE, G6E3V7, (Québec)

Téléphone: 418 386-8191 [REDACTED]

Télécopieur: 418 386-8099

Courriel [REDACTED]

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à [REDACTED]

Fait à CHAUDIERE-APPALACHES EST ce 2015-06-01

Signature : [REDACTED]